



Communiqué de presse du 13 janvier 2022

Centrale hydroélectrique au barrage de Vichy : les associations saisissent la justice, la Ministre de l'Écologie demande au Préfet la réduction des impacts du barrage sur l'environnement !

Le Préfet de l'Allier ayant rejeté leur recours gracieux, 7 associations environnementales¹ soutenues par un collectif large d'associations attaquent en justice le projet de centrale hydroélectrique sur l'Allier à Vichy. Elles demandent une révision en profondeur des conditions d'exploitation pour intégrer les enjeux environnementaux, en particulier la sauvegarde des poissons migrateurs, notamment le saumon souche Loire-Allier. Elles exigent en particulier d'ouvrir le barrage 90 jours par an pendant la migration des saumons à Vichy, de mi-février à mi-mai. Fin décembre 2021, la Ministre de la Transition Ecologique, Barbara Pompili, a écrit aux associations. Dans sa lettre, elle enjoint le Préfet d'ouvrir une réflexion sur les impacts du barrage.

Le saumon atlantique, tout le monde le sait, est en grand danger. Sa survie est en jeu. Depuis 40 années l'Etat, l'Agence de l'eau, les collectivités territoriales, et les associations ont déployé des efforts considérables pour sauver cette espèce unique au monde !

Or, au lieu de contribuer à la sauvegarde de cette espèce, le préfet de l'Allier, avec la complicité de la DDT et du Maire de Vichy, met tous ces efforts à bas en autorisant un projet délétère dont le fonctionnement pourrait entraîner la disparition pure et simple de l'espèce en quelques années. Pour quelques Mégawatts d'électricité, il préfère voir disparaître une espèce emblématique. Malgré l'engagement sur cette question des plus hautes autorités de l'Etat, la biodiversité ne semble pas faire partie de ses préoccupations.

La société SHEMA, filiale d'EDF, projette en effet d'installer une centrale hydroélectrique au barrage existant à Vichy. Lors de l'enquête publique, en mars et avril 2021, de nombreuses réserves ont été émises sur le plan environnemental par la commissaire enquêtrice. Un collectif de 10 associations mobilisé pour la protection des poissons migrateurs s'est opposé à ce projet qui impacterait les migrateurs pour une production électrique négligeable. Pourtant, en juillet 2021, le Préfet de l'Allier a autorisé le projet ! Le collectif d'associations a signé un recours gracieux demandant au Préfet de réviser son arrêté. Le préfet a rejeté le recours sauf sur un seul point : rajouter une association au comité de suivi du projet. Devant ce scandale, la Ministre de l'écologie enjoint le Préfet d'ouvrir une réflexion pour réduire les impacts du barrage et de la retenue sur l'environnement. Cette injonction va dans le sens du collectif et nous lui en sommes reconnaissants. Nous demandons que le préfet ouvre de nouveau le débat et modifie son arrêté.

Parmi les demandes des associations, la principale est d'ouvrir le barrage 90 jours par an pendant la migration des saumons à Vichy soit de mi-février à mi-mai, dans la continuité du mode de gestion du barrage du « nouveau Poutès ». Sinon les efforts consentis par EDF à Poutès seront réduits à néant. Les associations souhaitent aussi réduire la durée d'autorisation à 10 ans. Enfin, le collectif demande l'effacement du barrage des Lorrains sur l'Allier en aval de Vichy au titre de compensation des impacts négatifs du projet de SHEMA sur la biodiversité et pour poursuivre la restauration de la continuité écologique, indispensable sur l'axe Loire-Allier.

Pour plus d'informations : lire le [précédent communiqué de presse](#) et consulter la [page dédiée](#)

Contacts presse :

Roberto Epple, Président SOS Loire Vivante, 06 08 62 12 67, roberto.epple@ern.org

Juriste référent du collectif : 06 07 47 57 37

Jacques Debeaud – FRANE : 06 11 59 46 78

¹ Les associations : SOS LV / ERN = SOS Loire Vivante / European Rivers Network ; FRANE = Fédération Auvergne Nature Environnement ; APS = Association Protectrice du Saumon ; FNE Allier = France Nature Environnement de l'Allier ; FNE AURA = France Nature Environnement Auvergne Rhône Alpes ; ANPER TOS = Association Nationale de Protection des Eaux et Rivières ; AAPPBLB = Association Agréée des Pêcheurs Professionnels en eau douce du Bassin Loire Bretagne